

La dame de l'horlogerie

**EN
BREF**
EXCEPTIONNELLES (4/5)

Industrielle et dirigeante, Betty Fiechter a été la première femme à la tête d'une marque horlogère suisse, celle de Blancpain, fondée à Villeret.

PAR THÉOPHILE BLOUDANIS



Betty Fiechter est la première dirigeante d'entreprise horlogère en Suisse. L'exposition Exceptionnelles lui rend hommage. ARCHIVES FAMILLE FIECHTER/THÉOPHILE BLOUDANIS

En juin 1933, alors même que les femmes n'ont pas encore le droit de vote en Suisse, Nellie Blancpain, fille de Frédéric-Emile Blancpain, propriétaire de la marque horlogère du même nom installée à Villeret, vend l'entreprise à Betty Fiechter. Pour la première fois en Suisse, une femme sera à la tête d'un grand établissement horloger. «Grâce à cette heureuse solution, je peux voir que les traditions de notre passé seront poursuivies et respectées sous toutes leurs formes. Vous étiez pour papa une collaboratrice unique et appréciée», écrit Nellie Blancpain à la nouvelle directrice. Berthe Marie Fiechter, dite Betty, est née en 1896 à Villeret. Son père est directeur d'une

modeste entreprise de mouvements horlogers complexes, rachetée par Blancpain en 1914. Déterminée à faire carrière dans les affaires de l'horlogerie, elle fait son apprentissage à 16 ans dans la même marque qui est, à cette époque, le plus gros employeur du village.

Des temps difficiles

Assistante de Frédéric-Emile Blancpain, elle devient par la suite directrice des ateliers de Villeret et supervise la production. Après le rachat de Blancpain, le début de son partenariat avec André Léal est compliqué: ils perdent les droits d'utilisation du nom Blancpain, une loi suisse interdisant l'utilisation d'un nom de famille si un membre de la dite famille ne fait pas partie

de l'entreprise. Ils renoncent alors temporairement la marque Rayville, une simple anagramme phonétique de... Villeret. La loi en question sera abrogée en 1959.

Pour la première fois, une femme est à la tête d'une grande entreprise horlogère suisse.

La Grande Dépression des années 1930 ne vient pas arranger les choses. Betty Fiechter parvient malgré tout à tenir le cap en adoptant des stratégies économiques fortes pour sortir de la crise. Son partenaire d'affaires étant décédé à la fin des

années 1930, elle devient la seule propriétaire de la marque. Une première pour l'époque.

Montres légendaires

Convaincue que la gent féminine apprécie l'horlogerie mécanique, elle choisit de fabriquer des montres pour femmes. Elles demandent un grand savoir-faire, leurs mouvements étant très petits et la marque fournit ainsi un large éventail du secteur horloger. Mais en 1950, Betty Fiechter est diagnostiquée d'un cancer. Elle fera appel à son neveu, Jean-Jacques Fiechter, pour la seconder dans la direction de l'entreprise. Ensemble, ils vont développer des montres légendaires de la marque, comme la Fifty Fathoms, première montre de plongée moderne, la Ladybird,

au plus petit mouvement rond du monde ou encore la montre cocktail Blancpain, au poignet de Marilyn Monroe. En 1959, la production dépasse les 100 000 montres par an. L'apparition des montres à quartz, à la fin des années 1960, ébranle l'entreprise. Les deux associés fusionnent alors avec Omega, Nouvelle Lemania et Tissot, en une nouvelle entité, la Société suisse pour l'industrie horlogère (SSIH), dont Betty Fiechter deviendra membre du Conseil d'administration. La femme d'affaires s'éteint en septembre 1971, à Bienne. Après 30 ans à la tête de Blancpain, elle aura passé bien des «jours si sombres que nous avons réussi, en nous serrant les coudes, à les rendre plus clairs, et plus lumineux!»

MOBILITÉ DOUCE

Le SnowUp au clair de lune annulé

Toutes les procédures administratives n'étant pas parvenues à leur terme en raison d'une certaine complexité et face à une situation sanitaire extrêmement volatile, le comité du SnowUp interjurassien a finalement décidé de jeter momentanément l'éponge et d'annuler la marche gourmande au clair de lune prévue le samedi 5 février. Celle-ci avait été proposée pour remplacer le SnowUp traditionnel. Rendez-vous est donné au samedi 4 février 2023. **C-MPR**

COVID-19

Au secours des acteurs culturels

Le Conseil exécutif propose au Grand Conseil d'adopter la loi cantonale sur les mesures prises dans le domaine de la culture en lien avec l'épidémie de Covid-19. Les dispositions urgentes régissant actuellement l'octroi d'aides financières par la Confédération et le canton au domaine de la culture doivent être transposées en droit ordinaire. La loi régit les indemnités pour pertes financières et les contributions à des projets de transformation destinées aux entreprises culturelles, ainsi que les indemnités pour pertes financières à l'intention des actrices et acteurs culturels. Elle a également pour objet le financement et l'exécution de ces mesures. Le Conseil exécutif propose en outre au Grand Conseil de ne procéder qu'à une seule lecture. **C-MPR**

Le bilan positif d'Evi Allemann

INTÉRIEUR ET JUSTICE

La conseillère d'Etat fait le point avec les offices de sa Direction.

La conseillère d'Etat Evi Allemann est à la tête de la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) depuis trois ans et demi. Dans un récent, communiqué, elle tire un bilan positif de ce mandat avec les offices de sa Direction. Tout d'abord, ce bilan montre que le mitage du territoire a été freiné et que les paysages bernois sont mieux protégés. «Avec un bon aménagement du territoire, je veux favoriser les évolutions positives et éviter les effets indésirables pour la population et pour l'environnement», a déclaré Evi Allemann. Un plan en huit points a été mis en place pour que les procédures de planification soient plus rapides et plus partenariales. Le

canton est également plus accueillant pour les familles: il consacre 30 millions de francs supplémentaires par an à la réduction des primes d'assurance-maladie pour les familles à bas et moyens revenus. Une nouvelle loi améliore la situation des enfants et des jeunes ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. Dans le secteur du notariat, le canton s'est doté de conditions-cadres modernes qui apportent davantage de flexibilité et favorisent la concurrence.

Développement numérique

Mettant en application son slogan «Agir à l'ère numérique, tout simplement», la DIJ étoffe en permanence l'offre de servi-

ces en ligne conviviaux. Les grands projets eBau et ePlan font rentrer les procédures d'octroi du permis de construire et d'aménagement du territoire dans l'ère du numérique. Dans ce domaine, on peut aussi mentionner les inscriptions numériques au registre foncier, les renseignements sur la propriété foncière accessibles sur le géoportail, la Feuille d'avis officielle électronique ou encore la carte numérique des religions. La Direction a adopté de nouvelles structures pour optimiser l'efficacité et la coordination de ses activités. En 2022, le Secrétariat général sera doté une nouvelle organisation qui permettra un pilotage cohérent de

l'ensemble des contenus et des ressources de la Direction. Depuis l'été 2021, les bureaux du registre foncier ont une direction exécutive centralisée. L'encouragement de l'égalité et la conciliation entre travail et famille sont importants aux yeux d'Evi Allemann: la mixité hommes-femmes dans l'encadrement supérieur et les emplois à temps partiel sont en progression constante.

Un cadre de vie agréable

Enfin, la DIJ garantit un service public de qualité à la population, à l'économie et aux autorités. «Je reste mobilisée pour que le canton de Berne offre une qualité de vie élevée», conclut la conseillère d'Etat. **C-MPR**



Evi Allemann est à la tête de la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) depuis trois ans et demi. ARCHIVES MATTHIAS KÄSER